



Responsable :

HELENE MOREAU
06 10 83 80 14
helene.moreau@fft.fr

COUPE DE L'AMITIE 2024



REGLEMENT Saison 2024



COUPE DE L'AMITIE

PARTICULARITES DE LA COUPE DE L'AMITIE

Les rencontres se jouent en semaine, **LE MARDI**, ce qui permet aux clubs de disposer plus facilement de terrains.

Les rencontres se jouent en **3 SIMPLES ET 1 DOUBLE** et sont réservées aux joueuses titulaires d'une licence senior.

Elle permet des rencontres avec les joueuses de ligues limitrophes (Occitanie, PACA, ARA) tout en respectant certaines limites géographiques évitant de trop longs déplacements.

Inscriptions 2024 **par les présidents de clubs via ADOC.**

AVANT LE DEBUT DE CHAQUE RENCONTRE LES CAPITAINES DOIVENT PRESENTER AU JUGE-ARBITRE LES CARTE D'IDENTITE DE TOUTES LES JOEUSES.

PLANNING DES JOURNEES

J1	03/10/2023
J2	17/10/2023
J3	07/11/2023
J4	21/11/2023
J5	05/12/2023
J6	19/12/2023
J7	09/01/2024

J8	23/01/2024
J9	06/02/2024
J10	27/02/2024
J11	12/03/2024
J12	26/03/2024
J13	23/04/2024
J14	07/05/2024

LES REGLES DE CETTE COUPE




ARTICLE 1

- 1.1 Cette épreuve, homologuée, oppose des équipes de joueuses titulaires de la licence F.F.T. avec assurance.
- 1.2 Chaque club devra saisir son équipe et sa liste type par ADOC. Cette liste n'est pas limitative. **Une joueuse régulièrement licenciée dans un club pourra à tout moment prendre place dans une équipe du club uniquement si son classement est égal ou inférieur au meilleur classement de l'équipe type.** Pour cela, la capitaine d'équipe devra en informer la responsable de poule par e-mail ou sms **24h au moins** avant la date de son premier match.
- 1.3 Cette épreuve est enregistrée sur Ten'up.



La compétition se joue avec le classement en vigueur le jour de la rencontre. Soyez vigilantes le classement mensuel devrait être publié le premier mardi de chaque mois.

REGROUPEMENT DE CLUBS

-  Pour la saison 2024, entente possible entre deux clubs. S'il y a deux équipes inscrites, les joueuses ne peuvent être inscrites que sur une seule équipe.
-  Formulaire d'entente à télécharger sur le site du Comité du Gard
-  Obligation d'adresser la demande d'entente, signée par les deux présidents des clubs de l'entente, au comité de tennis du Gard pour validation.

ARTICLE 2

- 2.1 Lorsque deux équipes ou plus, du même club, sont dans la même division, les joueuses ne peuvent jouer que dans une seule équipe, **aucune permutation n'est autorisée.**
- 2.2 Lorsque deux équipes ou plus, d'un même club, sont dans des divisions différentes, les joueuses peuvent monter dans une division supérieure, mais en aucun cas, jouer en division inférieure, qu'il s'agisse d'une partie de simple ou de double. **Une joueuse pourra assurer un remplacement** ; à partir du deuxième, elle sera titularisée dans l'équipe.
- 2.3 Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, celles-ci pourront être composées sans tenir compte du classement des joueuses. Cependant, elles seront classées dans l'ordre croissant du poids de chacune.

ARTICLE 3

- 3.1 La rencontre se joue en 3 simples et 1 double. Ordre des parties : 3, 2, 1 suivi du double.
- 3.2 Toute joueuse ayant abandonné ou n'ayant pas participé de son fait au simple auquel elle devait participer ne pourra jouer le double.
- 3.3 En cas d'abandon quelle qu'en soit la raison et le score, le résultat enregistré est une défaite pour la joueuse qui a abandonné et une victoire pour son adversaire.

ARTICLE 4

- 4.1 Les matches de simple se jouent : **Format 2** : 2 sets à 6 jeux ; 3ème set = SJD à 10 points
- 4.2 Le match de double se joue en format 4 – Application du point décisif à 40 A ; le 3ème set se joue au super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).

ARTICLE 5

- 5.1 Chaque équipe devra disposer du nombre nécessaire de courts (minimum deux par équipe engagée) pour que la partie se déroule en un après-midi.
- 5.2 Le tennis étant un sport de plein air. Les courts couverts ne peuvent être utilisés qu'en cas d'intempéries.
- 5.3 Tout changement doit être notifié à la responsable de poule par mail pour modification de la date de rencontre sur la gestion sportive.



Les reports de matchs seront autorisés uniquement en cas d'intempéries, en aucun cas par convenance. Le cas échéant, les deux équipes pourront être disqualifiées.

ARTICLE 6

Phase préliminaire (Poule)

- 6.1 Chaque match gagné compte pour 1 point.
- 6.2 Chaque équipe totalise le nombre de matchs gagnés. L'équipe qui enregistre le plus de points gagne la rencontre. Possibilité de faire égalité.
- 6.3 Toutes les parties doivent être jouées sans score fictif.

Phases finales :

Chaque simple compte 1 point
Le double compte 2 points

ARTICLE 7

- 7.1 Chaque équipe marque les points suivants :
- | | |
|--------------------|-------------|
| Gagnante : | + 3 points |
| Egalité : | + 2 points |
| Perdante : | + 1 point |
| Disqualification : | 0 point |
| Forfait/WO : | - 2 points. |
- 7.2 Le juge arbitre et les capitaines ayant signé une feuille de match comportant un nom et un score fictif encourrent une radiation définitive. Une rencontre avec une équipe incomplète ne doit pas jouer et être disqualifiée.

ARTICLE 8

- 8.1 Les rencontres se jouent le mardi à 14 heures. Après entente entre les deux capitaines, elles peuvent être avancées, même sur un jour différent du mardi, mais en aucun cas reculées.
- 8.2 Les rattrapages, en cas d'intempéries exclusivement, se joueront le premier mardi laissé libre sur le calendrier ou n'importe quel jour de cette même semaine avec accord des deux capitaines, dans les mêmes conditions que portées sur le calendrier. Si aucun accord n'est trouvé, le report de la rencontre sera automatiquement le premier mardi libre du calendrier.
- 8.3 Lors des journées de rattrapage, si les courts de l'équipe qui reçoit sont impraticables ou indisponibles, la rencontre reportée, devra se dérouler sur les courts du club adverse dans la mesure du possible. L'équipe qui devait recevoir fournissant les balles et la feuille de match.
- 8.4 **Une rencontre interrompue par la pluie doit se rejouer dans le même club ; la composition de l'équipe pouvant être modifiée. Les parties acquises seront enregistrées sur le palmarès de chaque joueuse, mais la rencontre se rejoue dans son intégralité.**
- 8.5 Une rencontre interrompue deux fois ou si l'équipe visiteuse s'est déplacée et que les terrains sont impraticables, elle devra se dérouler sur les courts du club adverse dans la mesure du possible. L'équipe qui devait recevoir fournissant les balles et la feuille de match.

ARTICLE 9

- 9.1 L'équipe qui reçoit doit fournir 3 balles neuves par partie de simple.
- 9.2 L'équipe qui reçoit doit faire diriger la rencontre par un juge arbitre ; celui-ci pouvant être une joueuse mais pas la capitaine de l'équipe.
- 9.3 Le juge arbitre doit assurer les fonctions qui lui sont dévolues dans le guide officiel d'arbitrage sans oublier qu'il doit se tenir le plus près possible des courts, surtout si un match est particulièrement serré ou tendu. Il veille à ce que les règlements spécifiques à l'épreuve ainsi que le code de conduite soient respectés.
- 9.4 Le juge arbitre doit contrôler avec soin les licences et les pièces d'identité.

MEMENTO



JUGE ARBITRE

Le juge arbitre dirige la rencontre dans le plus grand esprit d'équité sportive. Il doit veiller à faire respecter tous les règlements qui lui sont spécifiquement attribués dans le livre « Statuts et Règlements » de la F.F.T.



Obligation de saisir la feuille de match sur Ten'up dans les 48 heures et un délai de 7 jours pour se manifester en cas de litige par e-mail au responsable de la division.

CAPITAINE

- 1 - Le capitaine de l'équipe qui se déplace doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe qui reçoit avant la rencontre. Les capitaines n'ayant pas communiqué leur numéro de téléphone devront appeler avant chaque rencontre.
- 2 - Une capitaine qui fait forfait général doit en informer sa responsable.
- 3 - Si changement de capitaine en cours de saison, avertir le responsable ainsi que les capitaines de la poule.
- 4 - Le calendrier de la compétition est disponible sur le site du comité de tennis du Gard et sur la gestion sportive et sur le mail qui a été envoyé aux capitaines.
- 5 - Vérifier la bonne saisie des feuilles de match. Les capitaines ont sept jours pour contester un résultat auprès du responsable de leur poule.
- 6 - Une rencontre reportée reste prioritaire devant une rencontre avancée.

MONTEE ET DESCENTE DES EQUIPES

Les montées et descentes se font en fonction des résultats de l'année précédente et du nombre d'équipes engagées.